



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Paris, le 3 février 2022*

### **Signature d'une convention entre l'État et la Région Île-de-France pour le logement des étudiants et des jeunes**

**Ce jeudi 3 février, Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Île-de-France chargé de l'aménagement durable et du logement, ont signé une convention pour développer les logements sociaux à destination des étudiants et des jeunes sur trois ans (2022-2024).**

Cet engagement doit permettre **l'agrément et le financement annuel de 4 800 logements locatifs sociaux pour les étudiants modestes**, en particulier dans les secteurs où la demande est particulièrement forte. La convention signée ce jour poursuit un partenariat établi depuis 2009 et s'inscrit pleinement dans la dynamique du « **plan 60 000** ». Lancé par le Gouvernement, ce dispositif consiste à apporter aux étudiants modestes une offre de logements adaptée en matière de loyers et de localisation.

Pour atteindre cet objectif, l'État s'engage à expérimenter, à la demande de la Région, le financement de logements très sociaux (PLAI) en résidence universitaire, auxquels des subventions seront consacrées. Un appel à projet a d'ores et déjà été lancé à la fin de l'année 2021, dont les premiers résultats devraient être connus au premier trimestre. L'État maintient également la possibilité d'agréments en logements sociaux (PLUS), avec les aides indirectes qui y sont associées.

En parallèle, **la Région Île-de-France poursuit son soutien financier pour la création de résidences universitaires, via des subventions forfaitaires maximum variant entre 4 600 euros et 12 000 euros par place**. Afin de diversifier les espaces accessibles pour les étudiants et d'améliorer les conditions de vie étudiante, les espaces communs au sein des résidences peuvent également être financés, dans la limite de 100 000 euros.

**Ce partenariat entre l'État et la Région Île-de-France tend également à redynamiser la production de logements sociaux destinés aux jeunes. La mobilisation des deux partenaires doit notamment permettre l'agrément de 1 500 à 2 000 logements sociaux pour ce public.** La création de foyers de jeunes travailleurs sera renforcée, en complémentarité des agréments de résidences sociales destinées aux jeunes actifs qui

sont relancés depuis le début de l'année 2021. Dans le parc social classique, l'État et la Région Île-de-France chercheront à développer les logements réservés prioritairement aux jeunes de moins de 30 ans, permettant de faciliter la mobilité des jeunes actifs.

Dans un contexte de hausse constante des effectifs étudiants en Île-de-France, et de précarisation des jeunes, l'État et la Région Île-de-France se mobilisent **pour accroître, actualiser et diffuser les connaissances disponibles notamment par le biais d'une application dédiée sur les sites internet institutionnels**. Ces échanges se feront en lien avec l'ensemble des partenaires régionaux, afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins exprimés (occupation des logements, niveau des charges pratiquées, etc.).

## Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

5, rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15

## Région Île-de-France

Service de presse

[servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

<https://www.iledefrance.fr/>

